

RECYCLAGE DE BREVETES EFS PAR L'ENCADREMENT D'UN STAGE

Le dispositif de recyclage des brevetés de la FFS est décrit dans le document "[Recyclage des brevets d'encadrement EFS – EFPS – EFC](#)" qu'il est nécessaire de connaître pour comprendre ce qui suit.

A compter de 2021, le recyclage d'un breveté EFS encadrant au cours d'un stage EFS agréé sera possible si le stage répond à certains critères. Ce document présente la procédure de ce dispositif. Un code couleur facilite l'identification des acteurs du processus :

- Le breveté désirant se recycler
- L'organisateur du stage
- Le moniteur / instructeur participant au stage
- Le référent EFS du niveau du stage
- Le salarié FFS en charge de la vérification des CRN
- Le membre de l'EFS en charge du suivi des recyclages

Etape 1 : Information de l'organisateur du stage

Le breveté désirant se recycler au cours d'un stage qu'il va encadrer doit en informer l'organisateur du stage afin que celui-ci puisse lui indiquer si cela sera possible ou non.

Etape 2 : Information du référent EFS

L'organisateur du stage doit informer le référent EFS en lui envoyant le tableau en annexe (étape 1) complété. Cette information doit être réalisée au minimum 30 jours avant le stage. L'EFS se réserve le droit de ne pas accepter le recyclage de brevetés sur le stage si tous les critères ne sont pas remplis.

Etape 3 : Examen de la recevabilité de la demande

Le référent EFS vérifie que tous les critères sont remplis, à l'aide du tableau en annexe (étape 2).

Si la colonne OUI est cochée partout, le référent EFS accepte que le stage donne lieu à recyclage dans ces conditions, et informe l'organisateur du stage. Il précise les points d'attention, tels que le choix des niveaux de stagiaires à faire encadrer par un moniteur ou instructeur sur un stage multi-niveaux.

Si la colonne NON a été cochée au moins une fois, le référent EFS explique les points bloquants à l'organisateur du stage, qui peut modifier son organisation et resoumettre sa demande.

Etape 4 : Réponse aux brevetés à recycler

L'organisateur du stage informe le(s) breveté(s) désirant se recycler de la possibilité ou non de recyclage sur ce stage.

Une réponse positive implique que l'organisateur de stage s'engage à respecter les conditions qu'il a convenues avec le référent EFS.

Etape 5 : Réalisation du stage

Les conditions convenues avec le référent EFS ainsi que celles de l'agrément doivent être respectées.

Par exemple, un désistement de dernière minute du moniteur / instructeur désigné conduira automatiquement à l'impossibilité de prendre en compte le recyclage, si le moniteur / instructeur n'est pas remplacé.



En fin de stage, l'organisateur du stage valide avec le moniteur / instructeur désigné que rien ne s'oppose au recyclage. Si nécessaire, le moniteur / instructeur débriefe le breveté individuellement, et éventuellement en réfère au président de l'EFS.

Etape 6 : Saisie du Compte-Rendu Normalisé (CRN) en ligne

Sous 15 jours après la fin du stage, l'organisateur saisit le CRN du stage sur <https://avens.ffspeleo.fr/>.

Les brevetés à recycler sont saisis dans la liste de cadres avec l'ensemble de l'équipe encadrante. Une attention particulière est portée à la saisie du nombre de jours d'encadrements : faire en sorte que le nombre total de journées d'encadrement corresponde à la réalité, en particulier si les cadres sont répartis sur plusieurs niveaux à la fois.

Sur la ligne de chaque breveté à recycler, cliquer sur le bouton bleu "[?]" et indiquer un commentaire "Recyclé au cours du stage par + nom du moniteur / instructeur désigné".

Le programme doit impérativement faire apparaître les thèmes "Évolutions réglementaires / Prévention des risques" et "Projet fédéral".

Etape 7 : Vérification du CRN

Le salarié en charge de la vérification des CRN vérifie si le commentaire "Recyclé au cours du stage" est indiqué pour certains cadres (sur Avens, cliquer sur "Pour voir plus d'éléments sur ce niveau : Cliquer ici" en bas du CRN).

Si tel est le cas, elle vérifie le respect des conditions définies, à l'aide du tableau en annexe (étape 3).

Si la colonne OUI est cochée partout, le salarié note le nom des cadres notés "recyclé au cours du stage" sur une liste annuelle.

Si la colonne NON a été cochée au moins une fois, le salarié envoie son analyse par mail au référent EFS et à l'organisateur du stage, qui décident de la suite à donner. Sur leur décision, le salarié modifie le commentaire correspondant afin d'indiquer l'argumentaire ayant conduit à la décision.

Etape 8 : Mise à jour de la liste des brevetés recyclés

Chaque année au premier trimestre, le membre de l'EFS en charge du suivi des recyclages met à jour le tableau excel des brevetés recyclés, sur la base de la liste annuelle tenue l'année précédente par le salarié.

Ce tableau Excel est utilisé par l'informaticien de la FFS pour mettre à jour le champ recyclage des fiches individuelles sur Avens.

Mise à jour : Octobre 2020

Annexe : Dossier de recyclage par l'encadrement d'un stage

Etape 1 / Information en vue du recyclage de brevetés au cours d'un stage

Etape 2 / Vérification a priori du respect des critères du recyclage de brevetés au cours d'un stage

Etape 3 / Vérification a posteriori du respect des critères du recyclage de brevetés au cours d'un stage



DOSSIER DE RECYCLAGE PAR L'ENCADREMENT D'UN STAGE

Etape 1 - Information en vue du recyclage de brevetés au cours d'un stage

(Tableau à envoyer par l'organisateur du stage au référent EFS du niveau du stage.)

Dates du stage		
Lieu du stage		
Niveau(x) du stage		
Est-ce que le stage est déjà saisi dans l'interface des stages ?		
Est-ce que le stage prévoit 5 jours complets d'activité pédagogiques ? Si non, donner le détail du planning		
Sous quelle forme le thème "Évolutions réglementaires / Prévention des risques" sera-t-il abordé avec les brevetés à recycler? <i>Remarque : Un support d'exposé type est proposé par la DTN / l'EFS</i>		
Sous quelle forme le thème "Projet fédéral" sera-t-il abordé avec les brevetés à recycler? <i>Remarque : Un support d'exposé type est proposé par la DTN / l'EFS</i>		
Qui est le moniteur / instructeur recyclé qui validera le recyclage des brevetés ?	Nom & Prénom : Diplôme :	
Ce moniteur / instructeur sera-t-il présent pendant toute la durée du stage ? Si non, donner le détail de sa présence		
Nombre de brevetés encadrant sur le stage	Recyclés :	
	Non recyclés :	
Brevetés à recycler au cours du stage	Nom & Prénom	Diplôme
Préciser si certains de ces brevetés à recycler ne participent pas à l'ensemble du stage		

L'organisateur du stage s'engage à mettre en œuvre ce qui est décrit ci-dessus.

Nom et prénom :

Date :

Signature :



Etape 2 - Vérification a priori du respect des critères du recyclage de brevetés au cours d'un stage

(Tableau à remplir par le référent EFS du niveau du stage)

Numéro d'agrément du stage :			
Critère 1 : Le stage est agréé EFS ou est en bonne voie pour l'être.		NON	OUI
Critère 2 - Stages SFPC courts : Si le stage est d'une durée inférieure à 5 jours, informer l'organisateur / les brevetés à recycler qu'un second stage SFPC sera nécessaire au recyclage, et que c'est l'ensemble qui sera évalué a posteriori.		-	-
Critère 2 – Autres stages : Le stage comprend l'équivalent de 10 demi-journées d'activité pédagogique.		NON	OUI
Critère 3 : Le niveau du stage est en accord avec le niveau des diplômes à recycler. <ul style="list-style-type: none"> • Un initiateur peut se recycler sur un stage découverte ou SFP1 ou SFP2 • Un moniteur peut se recycler sur un stage SFP2 ou initiateur ou SFPC • Un instructeur peut se recycler sur un stage SFP2 ou initiateur ou SFPC ou M1 ou M3 ou UV technique 		NON	OUI
		PARTIELLEMENT : NON pour certains brevetés à recycler, OUI pour d'autres	
Critère 4a : La participation des brevetés à recycler à l'équipe d'encadrement de ce stage permet la validation du thème "Actualisations techniques et pédagogiques". <i>Par exemple : NON si participation trop partielle au stage.</i>		NON	OUI
Critère 4b : La forme proposée pour le thème "Évolutions réglementaires / Prévention des risques" est acceptable. <i>Par exemple :</i> <i>OUI pour un exposé à destination des stagiaires avec participation obligatoire des brevetés à recycler.</i> <i>OUI pour un exposé réalisé par le/les brevetés à recycler.</i>		NON	OUI
Critère 4c : La forme proposée pour le thème "Projet fédéral" est acceptable. <i>Exemples : idem ci-dessus</i>		NON	OUI
Critère 5a : Un moniteur ou instructeur est désigné (en dehors des brevetés à recycler) et présent pendant au moins 80% de la durée du stage. Il peut être toléré que 2 moniteurs / instructeurs se relayent.		NON	OUI
Critère 5b : Ce(s) moniteur(s) / instructeur(s) est (sont) recyclé(s).		NON	OUI
Critère 6 : Dans l'équipe d'encadrement : A = nombre de brevetés non recyclés et à recycler B = nombre de brevetés recyclés (certains peuvent être également à recycler pour prolongation de validité) Calculer $B / (A+B)$. Le résultat doit être supérieur à 0,66.		NON	OUI
Décision :			
Approbation		Refus	
Commentaires :			
Date :		Nom et signature du référent EFS du niveau :	



Etape 3 - Vérification a posteriori du respect des critères du recyclage de brevetés au cours d'un stage

(Tableau à remplir par le salarié en charge de la vérification des CRN)

Numéro d'agrément du stage :			
Si le stage est un stage SFPC court (durée inférieure à 5 jours), informer le membre de l'EFS en charge des recyclages pour qu'un suivi individualisé soit réalisé.		-	-
Chaque cadre noté "recyclé au cours du stage" cumule au moins 5 jours d'encadrement sur des niveaux de stage en accord avec son niveau de diplôme. <ul style="list-style-type: none">• Un initiateur peut se recycler sur un stage découverte ou SFP1 ou SFP2• Un moniteur peut se recycler sur un stage SFP2 ou initiateur ou SFPC• Un instructeur peut se recycler sur un stage SFP2 ou initiateur ou SFPC ou M1 ou M3 ou UV technique		NON	OUI
Un moniteur ou instructeur (en dehors des cadres notés "recyclé au cours du stage") cumule au moins 4 jours d'encadrement sur l'ensemble des niveaux du stage.		NON	OUI
Ce moniteur / instructeur est recyclé [Voir sa fiche individuelle].		NON	OUI
Dans l'équipe d'encadrement : A = nombre de jours d'encadrement des cadres non recyclés avant le stage. B = nombre de jours d'encadrement total tous niveaux cumulés. Calculer A / B. Le résultat doit être inférieur à 0,33.		NON	OUI
Le planning du stage comprend l'équivalent de 10 demi-journées d'activité pédagogique (hors exposés).		NON	OUI
Le planning fait apparaître un temps dédié au thème "Évolutions réglementaires / Prévention des risques".		NON	OUI
Le planning fait apparaître un temps dédié au thème "Projet fédéral".		NON	OUI
Décision :			
Conforme		Non conforme	
Commentaires :			
Breveté(s) recyclé(s) à l'issue du stage :	Nom & Prénom		Diplôme
Date :	Nom et signature du vérificateur :		

